FORÊT: UNE VÉRITABLE ENQUÊTE?

Éditorial de Luce Balthazar, directrice du CRE BSL et présidente du comité forêt du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

Historique et contexte

La tenue d'une enquête publique indépendante sur la forêt est un enjeu majeur pour le CRE BSL de même que pour la communauté environnementale et le grand public qui n'a pas oublié la diffusion du film l'Erreur boréale. Avec la Coalition sur les forêts vierges nordiques dont nous faisions partie, nous avions fortement insisté sur la nécessité d'ouvrir une enquête publique lors de la commission parlementaire sur la révision du régime forestier (projet de loi 136, octobre 2000). Cette demande a été motivée par le fait que l'état des connaissances sur la forêt était incomplet et biaisé, et parce que certains processus décisionnels manquaient nettement d'impartialité. Cette demande, répétée à plusieurs reprises, a été systématiquement rejetée par le gouvernement en place. En décembre 2002, la vérificatrice générale, Mme Doris Paradis, déposait un rapport accablant qui faisait ressortir en particulier [nous soulignons] « (...) des lacunes relativement aux calculs de possibilité forestière (...) qui augmentent les risques de surrécolte (...) » (1) compromettant une gestion durable des ressources forestières et l'avenir des communautés qui en vivent. Le débat pour la tenue d'une enquête sur la forêt a refait surface dans les manchettes et, non sans surprise, nous apprenions que le gouvernement accédait enfin à cette demande. Puis, peu à peu, le gouvernement a nuancé son propos d'une façon inquiétante, favorisant plutôt la tenue d'une simple commission d'étude scientifique aux possibilités plus limitées. Avant profité du souffle de contestation qui régnait dans la population, le Parti libéral a pris un engagement clair à cet égard avant les élections [nous soulignons] : « (...) le Parti libéral du Québec entend, dans la première année de son premier mandat, instaurer une enquête publique, scientifique et indépendante sur la gestion de la forêt publique » (2). Toutefois, malgré nos rappels, le gouvernement Libéral tarde à mettre en œuvre cette commission. Pire, il semble se satisfaire aussi de la tenue d'une modeste « commission d'étude ».

Pour une véritable enquête

Considérant la nature de ce régime forestier et le fait que plusieurs informations essentielles proviennent des industriels et des bénéficiaires de CAAF, le principe « d'indépendance » et le concept légal « d'enquête » s'avèrent incontournables. Seule une véritable enquête investie des pouvoirs que lui confère la *Loi sur les commissions d'enquête* (C-37) permettra de répondre aux vraies questions qui se posent. Ce statut permet d'assurer toute la latitude nécessaire pour obtenir les informations et exposer les faits ainsi que la pleine et entière indépendance de la commission soit par l'assermentation des commissaires, le pouvoir d'enquête d'un juge de la Cour supérieure, le respect d'un code d'éthique et déontologique, etc. Le CRE BSL assume la présidence du dossier « Forêt » du Regroupement national des CRE et à ce titre, nous avons rédigé une nouvelle

requête à M. Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt dans laquelle nous demandons qu'il constitue une Commission d'enquête publique, scientifique et indépendante bénéficiant de réels pouvoirs d'enquête en vertu ou équivalents à la Loi C-37 (Loi sur les commissions d'enquêtes)

Pour un mandat élargi

Nous exigeons également que l'enquête porte sur le régime forestier et sur l'ensemble des ressources forestières (non seulement sur la matière ligneuse) en forêt publique et privée. En particulier, l'enquête devra examiner :

- 1) L'état de la forêt québécoise. Y a-t-il surrécolte ? Quel est l'état de santé des écosystèmes forestiers ? Quelle est la superficie des aires protégées ? Quel est le bilan des interventions en forêts privées ?
- 2) La durabilité et l'impact du régime forestier. Les calculs de possibilité forestière sont-ils fiables? Les normes d'intervention permettent-elles le respect de toutes les ressources forestières? Les six critères de l'aménagement forestier durable (biodiversité, faune, maintien des écosystèmes, etc.) sont-ils respectés?
- 3) La démocratisation de la forêt publique. Comment assurer la diversité des usages et la polyvalence des ressources ? Quelle est l'évaluation des modalités d'octroi des CAAF ? Comment assurer la participation et les retombées positives dans les communautés rurales ?

Pour des modalités de consultation adéquates

En outre, nous demandons que les travaux de la commission s'appuient au préalable sur un document scientifique et technique de base faisant l'état de la situation sur la forêt et sur les impacts du régime forestier actuel. Enfin, le CRE BSL considère que les modalités de consultation de l'enquête devront être choisies de manière à assurer la participation la plus large possible de la population. Entre autres, elle devra être entièrement publique (ouverte à tous), itinérante (tournée dans les régions), et participative (délais de consultation, calendrier et horaire raisonnables). En outre, le gouvernement doit prévoir des modalités de financement qui permettront aux ONG d'étayer leurs analyses convenablement.

⁽¹⁾ Vérificateur général du Québec (2002). *RAPPORT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2001-2002*, Tome II, Chapitre 4 : Gestion de la ressource forestière, 4.31.

⁽²⁾ Parti libéral du Québec (2002). PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE ET FORESTIÈRE, p. 22.